

La Communale

La lettre d'information des directeurs de l'éducation n°62/NOVEMBRE 2017 - www.andev.fr

Les Collectivités, acteurs clés de l'éducation

Les Collectivités, acteurs clés de l'éducation pour lutter contre l'exclusion sociale des enfants et des adolescents

Paris, le 19 septembre 2017 - Faisant écho aux résultats de la 3e Consultation nationale des 6-18 ans de l'UNICEF France (Grandir en France, le lieu de vie comme marqueur social), cette rencontre a été l'occasion de traiter de façon concrète comment les collectivités peuvent être un acteur majeur pour lutter contre l'exclusion sociale des enfants et des adolescents, notamment les plus vulnérables, en favorisant leur accès aux sports, aux loisirs et à l'éducation, facteurs de lutte contre les inégalités (1).

En 2016, comme en 2013, L'UNICEF France a lancé une grande consultation nationale « Écoutons ce que les enfants ont à nous dire » auprès des jeunes de 6 à 18 ans (2), les deux fois 22 000 enfants/adolescents, y répondent sur deux thématiques analysées par Serge PAUGAM, directeur de l'Equipe de recherche sur les inégalités sociales du centre Maurice HALBWACHS (CNRS/EHESS/ENS) : L'intégration sociale des enfants en France : de fortes inégalités (année 2013) et grandir en France : le lieu de vie comme marqueur social (année 2016). Une nouvelle consultation sera lancée par l'UNICEF France du 15 décembre 2017 au 15 mai 2018 afin de mesurer l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant au quotidien en France.

Serge PAUGAM, indique que près d'un enfant sur cinq (17%) est en situation jugée préoccupante d'exclusion sociale. Parmi eux, 7% sont en situation d'exclusion extrême « déjà pris dans un processus de disqualification sociale ». La consultation met en lumière le lien entre privation et exclusion sociale, complétant ainsi, ce que nous savons de l'analyse économique de la pauvreté qui estime à 3 millions les enfants pauvres en France. La consultation permet de cerner le sentiment de privation des enfants et des jeunes. 14,5% d'entre eux subissent une situation de grande ou d'extrême privation.

Et leur qualité de vie se dégrade proportionnellement à leur niveau de pauvreté ressenti. Les 6/18 ans vivant dans la précarité se perçoivent de plus en plus en difficulté à l'école ou dans leur famille, plus éloignés du système de soins, plus marginalisés dans leur quartier, plus en insécurité dans leur environnement proche mais aussi moins associés à la vie de la collectivité que les autres enfants.

C'est la triple voire la quadruple peine, « la spirale du malheur » selon les termes de Catherine Dolto argumentant de la reproduction des inégalités, au cours de la vie des futurs adultes en développement.

Une question fondamentale du rapport questionne le lien avec les activités culturelles, sportives, scientifiques etc....

Les difficultés d'intégration sociale sont-elles corrélées aux privations auxquelles les enfants sont confrontés dans leur vie quotidienne ? Se traduisent-elles également par des problèmes de dégradation du cadre de vie ?

Mesurer la privation se réfère à un indice fondé sur 17 items et reprend en complément 14 critères retenus à l'échelon européen.

- Premier exemple : J'ai des livres pour lire des histoires ou apprendre des choses adaptées à mon âge
- Deuxième exemple : A la maison, pour jouer dehors, j'ai un vélo, un skate, une trottinette ou des rollers
- Troisième exemple : Je participe à des activités avec d'autres enfants en dehors de l'école, du collège, du lycée.

La conclusion est que 8,7% des enfants sont dans une situation de grande privation et que 5,8% connaissent une extrême privation soit 14,5%.

Le rapport confirme ce qu'on savait en analysant le niveau de vie des parents : une concentration de la pauvreté dans les quartiers dits « prioritaires » ce qui se traduit pour les enfants, par des privations matérielles, mais aussi d'accès aux savoirs, à la santé ou à des activités jugées trop chères. Bref, un cumul d'inégalités. On voit aussi que très jeunes, les enfants ont le sentiment de ne pas avoir les mêmes droits que les autres.

DOSSIER TEMPS ÉDUCATIFS

Les enfants interrogés dans ces quartiers, se sentent plus souvent discriminés, harcelés parfois et sont particulièrement angoissés à l'idée de ne pas réussir à l'école. Ils semblent enfermés dans une représentation négative d'eux-mêmes, qui résulte de l'image de ces territoires. Ils font très tôt l'expérience de la différence, de la stigmatisation. Et quand ils sortent de leur quartier, ils sont souvent en difficultés, soit parce que leur valeur n'est pas reconnue, en raison de leur couleur de peau, soit parce qu'ils résident « à la mauvaise adresse ». D'où leur réflexe compréhensible de valoriser les liens tissés au sein de leur quartier, devenu refuge face à un monde hostile.

L'école le lieu clé pour combattre les inégalités ?

C'est l'école en ce qu'elle est intégrée dans la cité qui doit servir de levier. Il faut arrêter de penser l'école comme un système clos, mais l'articuler encore plus à son environnement. L'étude a montré que quand les enfants sont privés d'activités extrascolaires (ce qui arrive beaucoup plus souvent dans les quartiers défavorisés), ils ont quatre fois plus de chance de se sentir angoissés à l'école. Réformer l'école c'est aussi réformer son lien avec tous les autres acteurs de l'intégration.

Il est à remarquer que la loi du 8 juillet 2013 sur la refondation pour l'école, encore en vigueur en cet automne 2017, a cette ambition positive de proposer un projet éducatif associant tous les acteurs éducatifs faisant sens à l'intégration de tous les enfants en tenant compte de cette privation.

Dès l'âge de 6 ans, ils sont 54% à témoigner d'un manque d'accès aux savoirs, 41% d'un manque d'activités culturelles ou de loisirs, 22% se disent en situation de privation matérielle et 28% en situation de privation d'accès aux soins.

Les facteurs qui expliquent le sentiment d'angoisse scolaire : privations d'activités 3,78 fois plus de risque que la privation de sociabilité (1,61 fois), la privation de la santé 1,60 fois, vivre en quartiers prioritaires 1,56 fois, et la privation d'accès aux savoirs 1,33 fois.

Les types de privations constituent tous un facteur explicatif : plus les enfants souffrent de privations, plus ils ont un risque supérieur d'être angoissés dans le système scolaire. La privation d'activités est la principale et ce résultat montre à quel point les activités ludiques, culturelles ou sportives, menées en dehors du cadre scolaire, ont une incidence sur l'aisance des enfants et des adolescents dans le cadre scolaire. Les activités contribuent à renforcer la confiance en soi. Mais

comme elles sont pratiquées de façon inégale selon le milieu social des enfants et des adolescents, elles contribuent aussi à accroître les inégalités scolaires.

En reconnaissant ces éléments d'analyse de Serge Paugam, il est plus que surprenant que soit « remise en cause la loi sur la refondation pour l'école » et encore plus l'intérêt des temps d'activités périscolaires défendus dans l'aménagement du temps scolaire avec la prise en considération des rythmes de l'enfant. L'accentuation des inégalités d'accès aux activités culturelles et sportives en dehors du cadre scolaire est plus que d'actualité par le retour aux 4 jours d'école, privant ainsi encore une fois, les enfants les plus éloignés des apprentissages.

1. <https://www.unicef.fr/contenu/espace-medias/ports-loisirs-et-education-pour-que-les-collectivites-s-engagent-dans-la-lutte-contre-l-exclusion>

2. <https://www.unicef.fr/sites/default/files/atoms/files/rapport-unicef-france->

Capitaliser sur les territoires les acquis de la réforme

I. L'argumentaire en faveur d'une organisation pour cinq jours scolaires : une organisation qui favorise la réussite

Un grand nombre d'études menées par des chercheurs, acteurs éducatifs, chronobiologistes s'accordent sur l'intérêt pour l'enfant d'une meilleure répartition des temps d'apprentissage sur la semaine, notamment sur cinq matinées, organisation propice à la réussite de tous, notamment des plus fragiles.

En 2008, François Testu, professeur émérite en chronopsychologie à l'Université de Tours écrit un ouvrage intitulé "Rythmes de vie et rythmes scolaires. Aspects chronobiologiques et chronopsychologiques" évaluant l'impact chronobiologique et chronopsychologique portant sur la vigilance, le sommeil, les comportements des élèves en semaine de 4 jours.

- La semaine de 4 jours non seulement ne respecte pas les rythmes journaliers de l'activité psychologique et physiologique de l'élève, mais surtout, elle génère une baisse de la vigilance, voire des comportements d'inadaptation à l'école.

- la semaine de 4 jours sans une politique socio-éducative périscolaire et extrascolaire d'accompagnement accentue et allonge les effets perturbateurs du week-end sur l'adaptation à la situation scolaire. Cela se traduit par une désynchronisation des rythmes biologiques et psychologiques journaliers les lundis et vendredis après-midi. La désynchronisation est source de fatigue, de mauvaises performances et de désintérêt. Il ne reste que le mardi et le jeudi pour profiter d'une pleine écoute des élèves et, par là même, les surcharger des disciplines dites fondamentales.

- Accorder une demi-journée supplémentaire de congé n'est nullement profitable à des enfants livrés à eux-mêmes en dehors de l'école. La libération du temps n'est pas synonyme d'épanouissement, d'éveil et d'intégration. La semaine de 4 jours creuse le fossé entre ceux qui bénéficient d'activités périscolaires et ceux qui n'en bénéficient pas.

En 2009, Bruno Suchaut, chercheur à l'Unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques, écrit un rapport intitulé "L'organisation et l'utilisation du temps scolaire à l'école primaire : enjeux et effets sur les élèves".

« Sur le plan des rythmes hebdomadaires, dans une semaine scolaire de quatre jours et demi de classe (dont le samedi matin), les enfants de CP sont les plus performants le jeudi après-midi alors que pour les enfants plus âgés, c'est le vendredi matin qui est la meilleure demi-journée. La coupure

du week-end se ressent le lundi mais aussi le mardi matin pour tous les élèves et avec plus d'intensité pour les élèves les plus jeunes (Testu, 1979). Des études effectuées dans des pays où les jours de congé ne sont pas les mêmes que dans le monde occidental, indiquent que les « bons » et les « mauvais » jours de performances des élèves sont différents, cela tend à montrer que les variations hebdomadaires ne dépendent pas uniquement de l'âge des élèves, mais aussi de l'aménagement du temps scolaire : « à la différence des fluctuations journalières, les variations hebdomadaires de l'activité intellectuelle seraient plus le reflet de l'aménagement du temps que d'une rythmicité endogène propre à l'élève » (INSERM, 2001, p. 62).

La semaine de quatre jours aurait, en outre, des effets négatifs plus accentués dans les zones d'éducation prioritaire, notamment pour les enfants qui ne bénéficieraient pas d'activités péri ou extra-scolaires, la rythmicité intellectuelle journalière s'accompagne en effet d'une diminution significative du niveau de performance pour les élèves concernés ».

« Une organisation du temps qui tiendrait compte des résultats des recherches dans ce domaine limiterait le temps d'enseignement à une vingtaine d'heures jusqu'au CE2 avec des journées moins longues. Cela aurait pour conséquence d'organiser la semaine sur quatre jours et demi ou cinq jours et de réduire la durée des congés d'été d'une ou deux semaines. Les séquences d'apprentissage devraient être placées à des moments où les élèves sont les plus réceptifs, il faudrait donc prévoir une mise en route progressive des activités en début de matinée et les débuts d'après-midi devraient être consacrés à des activités non scolaires. Cette organisation implique bien évidemment une coordination étroite entre les acteurs éducatifs au niveau local pour une articulation entre les temps scolaires et périscolaires. »

En 2010, le Rapport de l'académie de médecine indique « le rôle néfaste à cet égard de la semaine dite de quatre jours sur la vigilance et les performances des enfants les deux premiers jours de la semaine liées à une désynchronisation liée au week-end prolongé ». Le rapport compare en effet la semaine de quatre jours avec la semaine de quatre jours et demi avec affichant école le samedi matin, sans évoquer la semaine de quatre jours et demi avec école le mercredi.

Le rapport de décembre 2010 de la Mission d'information sur les rythmes scolaires, présidée par la députée Michèle Tabarot, pour la Commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale, avec comme co-rapporteurs Xavier Breton et Yves Durand. Le ministre actuel de l'Éducation nationale, Jean- Michel Blanquer, à l'époque directeur général de l'enseignement scolaire au ministère de l'Éducation nationale est cité page 13 : « si la semaine de neuf demi-journées (quatre jours et demi) n'a pas été choisie, c'est parce que le monde des adultes s'est entendu sur le monde des enfants ».

En 2011, le rapport de la Conférence nationale sur les rythmes scolaires cite page 22 l'exemple de Toulouse : « en 2008, malgré l'entrée en vigueur de la semaine de quatre jours au niveau national, la ville de Toulouse opte pour une mesure dérogatoire mise en place après concertation : ses 198 écoles fonctionnent sur quatre jours et demi dont le mercredi matin. L'inspecteur d'académie de Haute-Garonne, après consultation des conseils d'école pour avis - lequel fut largement favorable - a accordé la dérogation pour trois ans, dans le cadre d'une harmonisation pour les écoles de la ville.

- Les deux arguments avancés étaient les suivants :

- enseignants et parents, au terme du premier trimestre, après passage à la semaine des quatre jours, se sont plaints « d'un premier trimestre épuisant » et de la fatigue générée par ce dispositif hebdomadaire

- les deux parents ayant le plus souvent une activité professionnelle, les centres de loisirs devaient faire face à un afflux d'enfants contraints de se lever tôt le mercredi comme les autres jours. Les écarts avec les enfants dont les activités étaient organisées au domicile étaient visibles et mal ressentis. »

En 2017, La note de synthèse du rapport du Sénat sur la réforme des rythmes scolaires publiée en juin dernier, dirigée par deux sénateurs Les Républicains, un socialiste et un communiste, vice-président du Sénat.

Dans les cinq principales recommandations, il est écrit « Ne pas revenir à la situation antérieure à la réforme de 2013 », c'est à dire la semaine de quatre jours, qui est le pire système pour l'apprentissage des élèves.

« La généralisation de la semaine de quatre jours : une concentration du temps de classe défavorable aux apprentissages, en particulier pour les élèves défavorisés. La réforme de 2008 a vu la généralisation de la semaine de quatre jours à l'école primaire, par la suppression de l'école le samedi matin. Instituée pour des considérations autres que pédagogiques, cette organisation du temps scolaire a été vivement critiquée. En résultent fatigue et moindre vigilance des élèves, resserrement du contenu et des temps d'apprentissage, libération du temps peu bénéfique pour les élèves défavorisés, distension du lien avec les parents d'élèves. »

Il Parution du Décret n° 2017-1108 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques le 28 juin 2017

Un projet de décret relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire est révélé par la presse le 31 mai 2017. Ce dernier est présenté le 8 juin 2017 au CSE (Conseil supérieur de l'éducation) qui émet, comme le CNEN (Conseil national d'évaluation des normes) un avis défavorable. Les différents mouvements d'éducation populaire, les associations d'élus, l'ANDEV, rappellent dans plusieurs communiqués de presse le bien-fondé de la réforme, insistant particulièrement sur le fait que l'éducation se nourrit de temps long, de continuité plus que de rupture et de précipitation, et appelle à une évaluation partagée des impacts des réformes en cours, notamment sur les conditions d'apprentissage et le bien-être des enfants, indispensable et incontournable pour une concertation efficace au sein des territoires.

Il est malgré tout présenté au CTM (comité technique ministériel) le 21 juin 2017 et Le décret paraît le 28 Juin au journal officiel signé par le Premier ministre Édouard Philippe et le ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer (...).